

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2016

COMPOSITION DU CONSEIL : 10 membres

9 PRESENTS: Mmes BENOIT Béatrice et VUILLEMIN Evelyne, MM BAUD Jean-Michel, DEBOIS Rémi, DEFRASNE Sylvain, NICOD Jean-Luc, VALION Cyril, VALION Gérard et VOIRAND-VUILLEMIN Dominique.

1 ABSENT SANS PROCURATION : M. NICOD Jean-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VUILLEMIN Evelyne

Le point 8 (CCAS) est rajouté à l'ordre du jour

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27/11/2015

Il est approuvé à l'unanimité.

2° ONF

Le programme de travaux 2016 proposé par l'ONF n'est pas accepté. Les travaux nécessaires seront réalisés par du personnel sous contrat ADS.

3 ° OUVERTURE DE CREDITS

Afin de pouvoir régler les premières dépenses d'investissement de l'année et dans l'attente du vote du budget au printemps, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits d'un montant de 100 000 € en dépenses au compte 2315 (travaux) et en recettes au 10222 (FCTVA)

4 ° DEVIS DE TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Des devis pour changement d'affectation de l'école ont été demandés aux entreprises Triobois, Elec 2000 et Nicod Jean-Pierre. Des informations complémentaires sont demandées.

Logement de Mme PAVOL : suite à une fuite d'eau, des devis ont été demandés pour réparation des dégâts, un complément d'information a été également demandé.

5 ° DEVIS ORANGE POUR LOTISSEMENT

Le maire présente un devis de l'entreprise Orange pour desserte du futur lotissement, la réponse est reportée.

6° LOCATION SALLE DES FETES

Suite à la location du 30 octobre dernier par une association extérieure au village, une demande d'exonération du prix de location avait été faite par un membre de l'association.

Le tarif appliqué étant déjà préférentiel puisque la salle a été louée par une habitante du village, aucun dégrèvement ne sera appliqué.

7° CHEMIN PIETONNIER

En vue de sa réalisation, 3 devis ont été demandés et sont présentés par le Maire. Une réunion avec le maître d'œuvre aura lieu pour complément d'informations.

8° CCAS

En vue de la réintégration du terrain possédé par l'ancien CCAS dans le patrimoine communal, le conseil municipal à l'unanimité approuve la démarche et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

9° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

9.1 Fête des Mères : la date du 4 juin a été retenue pour un éventuel voyage

9.2 CVO (taxe versée sur ventes de bois) : après relance de France Bois Forêt elle sera versée dans les meilleurs délais

9.3 Divers

* **Taxe d'aménagement** : afin de pallier le manque à gagner sur l'abrogation de la PAC, la taxe d'aménagement sera réévaluée. Réflexion en cours

* **Réunion publique préparatoire pour la fête du 15 août** : elle aura lieu le vendredi 12 février à 20 h à la salle des fêtes. La population recevra une invitation

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire